

BILLET DE QUARTIER

"COEUR DE VILLE"



Mercredi 20 Juin 2018 – 20 heures – Maison du Temps Libre

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Présentation des adjoints et conseillers municipaux présents :

- Brigitte BARAILLES, 1re Adjointe Personnel - Etat Civil - Petite Enfance,
- Jean-Jacques MIRANDE, Adjoint, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements,
- Eliane BERNES, Adjointe, Finances,

Présence de M. Jérôme Turchi, responsable du service Police municipale pluricommunale (PMP).



Projection du clip de présentation « Budget Participatif »

Retour sur les points abordés lors de la réunion du 8 novembre 2017

SECURITE ROUTIERE

Habitant (H) : rue de la Fraternité :

1. La route s'affaisse à l'entrée du haricot. La voie a été refaite mais ce point demeure inchangé.

Monsieur le Maire (M) : l'affaissement a pourtant été traité.

H : effectivement, c'est mieux qu'avant mais quand il pleut, l'eau stagne encore.

Intervention Jean-Jacques Mirande (JJM) : la solution serait de refaire la rue en totalité car elle est ancienne comme tant d'autres.

2. Au n° 16 rue de la Fraternité, le problème est le même ; par temps de pluie le trottoir est impraticable et par temps sec, nous sommes en présence d'une ornière ce qui nous oblige à descendre sur la rue et ce, en plein virage. C'est dangereux.

M : on pourrait combler par du gravillon, nous allons demander aux services Techniques d'intervenir.

3. Il y a toujours des automobilistes qui roulent en sens interdit, je ne sais pas ce qui leur passe par la tête. Tous les jours c'est aux mêmes horaires, aux heures d'embauche entre 7h et 8h, 13h et 14h et de 17h30 à 18h30. Et c'est toujours les mêmes véhicules.

M : les derniers contrôles, effectués par la Police municipale pluricommunale, ont permis de relever les infractions suivantes :

- Le 06 juin 2018 entre 7h15 et 9h : un véhicule a été contrôlé pour avoir emprunté le « haricot » en sens interdit.
- Le 13 juin 2018 entre 17h15 et 18h30 : une riveraine a été contrôlée pour les mêmes faits.

H : il y a toujours autant de contrevenants qu'avant.

Intervention Jérôme Turchi (JT) : lors de nos contrôles, j'ai constaté 2 passages en sens inverse et c'était une habitante du quartier. Je vous l'accorde, c'est 2 de trop, mais le phénomène n'est tout de même pas massif.

H : et la vitesse ?

JT : nous avons déjà effectué des contrôles, il y a peu d'excès de vitesse. La vitesse maximum relevée était de 57km/h.

M : il est vrai néanmoins que suivant la configuration de la voie, à 50 km/h on a l'impression de voir passer un bolide.

H : peut-on envisager de limiter la vitesse à 30 km/h ?

H : cela n'empêchera pas les gens de rouler vite !

M : peut-être mais la sanction frapperait les éventuels contrevenants.

H : rue du Commandant Bouan :

1. La rue est en sens unique mais cela n'empêche pas certains automobilistes de la prendre en sens interdit.

2. Il faudrait ajouter des panneaux supplémentaires pour les gens qui ne connaissent pas trop la rue notamment le sens interdit au niveau du « haricot » : cela mériterait d'être à nouveau signalé.

JT : vous faites bien de le signaler, j'irai constater cet éventuel manque.

3. Les potelets rendent les manœuvres de stationnement difficiles et certaines personnes les ont même attaqués à la meuleuse.

4. Les trottoirs sont dégoûtants, ils sont pleins de feuilles. Personne ne nettoie devant chez soi.

M : les feuilles des arbres ce n'est pas réellement « dégoûtant » mais il est vrai que chacun devrait nettoyer devant chez lui.

H : rue du Commandant Bouan, une personne laisse pousser sa haie et on ne peut plus passer sur le trottoir.

JT : dès qu'un signalement de haie débordante nous parvient, nous nous rendons sur les lieux pour effectuer une constatation et ainsi demander au propriétaire concerné, par lettre recommandée, de tailler sa haie.

H : on lui a déjà dit mais elle nous a répondu que cela n'était pas son problème et c'est idem pour sa haie entre voisins.

M : quand les contrevenants reçoivent un courrier de la Mairie les invitant à tailler leur haie débordante sur la voie publique, ils font le nécessaire. Sur le domaine privé, si vous n'arrivez pas à vous entendre avec votre voisin, je vous invite à prendre rendez-vous auprès du conciliateur qui reçoit en Mairie 1 fois par mois.

H : c'est la même chose en face d'Aldi et du cabinet médical. Au niveau des agents des services Techniques, il n'a pas été mis en place un système de reconnaissance ?

M : bien sûr, les agents municipaux procèdent à des vérifications, mais j'attire à nouveau votre attention sur le fait que la Commune compte 80 km de voirie à entretenir.

H : avenue Paul Bême, au niveau du ralentisseur : j'ai failli renverser un vélo qui roulait sur le trottoir que je suis obligé d'emprunter pour sortir de chez moi en voiture. Peut-on envisager d'aménager le milieu du ralentisseur pour faciliter le passage des vélos et des scooters ?

JJM : non, c'est interdit. Aujourd'hui, seul le côté peut être aménagé pour permettre l'évacuation des eaux pluviales.

M : dans un prochain Passage Actuel, nous appellerons les parents à sensibiliser leur enfant à ne pas rouler sur les trottoirs.

H : de la rue Paul Bême à l'avenue Michel Ricard, les gens roulent vite.

M : nous avons placé le radar pédagogique et l'analyse des données enregistrées fait apparaître que les automobilistes roulent vite surtout dans la montée, en direction de l'école. C'est pour cela que nous allons expérimenter une écluse en bas de la côte. C'est le genre d'équipement qui semble être adapté : voyez la réalisation rue du Château d'Eau, qui fonctionne incontestablement.

H : pensez à installer le passage piéton en face des bateaux pour traiter l'accessibilité.

JJM : il faut avoir conscience que la réglementation dans ce domaine a beaucoup évolué, cette rue est ancienne et, comme pour beaucoup de rues, cela n'a pas été intégré au moment de sa conception. Depuis que nous sommes aux affaires nous prenons systématiquement en compte cette problématique dans la mise en œuvre de nouveaux travaux.

H : en sortant de l'avenue Paul Bême, il y a un problème de visibilité : les bambous sont trop grands.

M : c'est noté.

H : rue de la Bénazie, les travaux de l'avenue des Pyrénées ont entraîné une augmentation du flux des véhicules. La Police municipale devrait revenir faire des contrôles de vitesse. Quand les travaux seront terminés, j'ai peur que les automobilistes gardent cette habitude.

M : même après un temps d'utilisation par les usagers et le réglage des feux tricolores au niveau de la remontée de la voie sur berge, nous constatons encore quelques incivilités. Des potelets ont été mis en place au mois de mai dernier. La solution mise en œuvre n'est pas définitive, le projet sera peut-être encore à adapter.

Intervention JJM : certaines remarques des riverains ont été prises en compte depuis l'installation provisoire et dans quelques mois, nous rendrons définitif ce nouveau dispositif. Les feux tricolores de la voie sur berge ont été réglés ce qui permet maintenant de laisser passer 8 véhicules d'affilée. La discussion avec les riverains porte maintenant sur la longueur de ce contournement. Mais je rappelle, comme il a été précisé aux riverains, que le projet d'aménagement des terrains situés derrière le centre culturel permettra de ne plus faire ce détour.

M : je précise que les personnes qui habitent dans la partie de la rue située au plus près de l'avenue de Verdun m'envoient des courriers pour dire qu'elles sont aujourd'hui rassurées et n'ont plus de sentiment d'insécurité.

H : le projet dont vous parlez et qui ira rejoindre la rue de la Bénazie sera réalisé en ligne droite ?

JJM : surtout pas : nous évitons que soient réalisées des voies en ligne droite, afin précisément de réduire la vitesse.

H : avenue de la Marne :

1. De l'agence Postale en direction d'Agen au niveau du passage piéton, il faudrait étudier la possibilité de synchroniser les feux avec ceux du pont de Pierre.

M : ce feu est un feu « piétons », il ne se déclenche que lorsqu'un piéton appuie sur le bouton d'appel : il est donc impossible à synchroniser.

2. Il n'y a aucune piste cyclable !

JJM : nous avons trouvé cette situation en arrivant et il se révèle aujourd'hui impossible de traiter l'avenue par manque de place. De plus, il faut préciser que c'est le Conseil Départemental qui gère cette voie.

3. Stationnement des véhicules sur les trottoirs.

JJM : nous menons un travail avec l'Agglomération d'Agen (AA) sur la mise en place d'un plan « vélo ». Avenue de Verdun, c'est techniquement réalisable mais en revanche tout à fait impossible avenue de la Marne. Toutes les Communes ont à faire face à cette situation, il y a quelques années les déplacements à vélo n'étaient pas une priorité alors que maintenant...

H : serait-il possible d'expliquer sur le Passage Actuel le bon usage d'un rond-point, d'en aborder la réglementation et de rappeler le Code de la route ?

M : ce sujet a été abordé en page 5 du Passage Actuel n°79 d'avril 2018.

Souhaitez-vous aborder d'autres points ?

H : le samedi matin, jour de marché, il est difficile de traverser l'avenue Paul Bême. De plus, les voitures stationnent sur les trottoirs.

JT : la patrouille de police du samedi matin a commencé à régler ce même problème constaté avenue de la Marne. Nous allons maintenant nous attaquer à l'avenue Paul Bême. Dans un premier temps, nous allons faire de la prévention et après nous passerons à la phase « sanction ».

H : le projet du rond-point de La Poste est-il avancé ?

JJM : oui, nous devons maintenant obtenir l'aval du Conseil Départemental. Notre premier projet a été refusé en raison du dimensionnement du ralentisseur, nous avons donc pris du retard mais ce nouveau projet a été retenu et il sera réalisé au cours de l'été mais avec un coût financier plus élevé que prévu.

H : la mise en place d'un feu récompense peut-elle être envisagée ?

M : cela n'est pas possible sur le site.

JJM : rappelons que l'objectif de ce passage protégé est avant tout la sécurisation des piétons et des cyclistes.

H : place Jean Macé, les voitures sont mal garées et les automobilistes roulent à des vitesses excessives. Au niveau du "haricot" il subsiste un manque de visibilité, ne pourrait-on pas mettre la rue en sens unique ?

M : il vaut mieux éviter : une voie en sens unique a en effet pour conséquence d'accélérer la vitesse.

JT : je vous propose de me rendre sur site pour étudier la configuration des lieux et si possible proposer des solutions.

H : avant, il y avait un dos d'âne mais il a été déplacé.

H : en 2008, un terrain et une maison à la Demi-Lune ont été achetés par la Commune pour faire un giratoire mais à ce jour toujours rien !

M : ce projet ne verra jamais le jour car il est antérieur à la création du giratoire de Brax : maintenant les poids lourds sont déviés en amont.

H : alors qu'allez-vous en faire ?

M : le terrain acheté en son temps par la Commune demeurera en espace vert, quant aux bâtiments de l'ancienne subdivision de la DDT, nous les mettrons en vente.

H : chemin de Trompillou, la voie réservée aux piétons et aux cyclistes est envahie par les herbes coupées et non ramassées par le propriétaire du terrain voisin. Les déchets verts ont été laissés sur la voie rendant cette dernière dangereuse.

JJM : ce sujet a été abordé en interne et nous avons saisi le propriétaire pour exiger que son prestataire fasse le nécessaire.

H : avenue Michel Ricard, il n'y a plus d'aire de dégagement pour les bus.

M : aujourd'hui, c'est interdit. Le bus doit stationner sur la chaussée et les voitures doivent tout simplement attendre.

H : programme Saison Culturelle, la police de caractères utilisée pour ce support est trop petite et difficilement lisible.

M : c'est noté.

H : berge de la Garonne, lors de gros orages, la Garonne remonte sur les berges en contrebas de la rue de la Bénazie et les peupliers se plient dangereusement. Pourquoi laisser ces arbres pousser aussi haut ?

JJM : ces arbres sont situés dans une zone Natura 2000 et ne peuvent être touchés mais maintenant la nature a repris le dessus et l'entretien ne se fait plus.

MOUSTIQUE TIGRE

M : la campagne de démoustication a commencé début avril.

Fin de réunion : 21h50